



ORIGINAL

Département d'Indre-et-Loire

VILLE D'AMBOISE

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE ST
N°2021/158
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE
D'AMBOISE**

Le Maire de la Ville d'Amboise,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

- Considérant la demande en date du 27 avril 2021 du service Commerce de la Ville d'Amboise domiciliée 60 rue de la Concorde BP 247 37402 AMBOISE CEDEX, l'extension des terrasses des restaurants, en raison des mesures sanitaires occasionnées par le covid-19, place Michel Debré à AMBOISE,
- Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publics,
- Considérant que l'extension des terrasses nécessite un aménagement de la circulation routière,
- Considérant que cette réglementation peut être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,

ARRETE

Article 1 : A partir du mercredi 19 mai 2021 et jusqu'au 31 octobre 2021 inclus, de 11h30 à 23h00, la circulation sera interdite place Michel Debré, sauf les dimanches où la fermeture à la circulation sera effective à partir de 9h30 à 23h00.

A partir du mercredi 19 mai 2021 et jusqu'au 31 octobre 2021 inclus, le stationnement sera interdit place Michel Debré.

A partir du mercredi 19 mai 2021 et jusqu'au 31 octobre 2021 inclus, de 18h00 à 23h00, la circulation sera interdite rue François 1^{er}.

A partir du mercredi 19 mai 2021 et jusqu'au 31 octobre 2021 inclus, la circulation rue de la Concorde sera mise en double sens de 18h00 à 23h, entre le n° 60 et la rue Louis XII, afin de permettre l'accès aux stationnements.

A partir du mercredi 19 mai 2021 et jusqu'au 31 octobre 2021 inclus, une dérogation à l'arrêté permanent 2016/31 du 28 novembre 2016 et à l'arrêté 2021/21 du 15 janvier 2021 est prise pour modifier les horaires de fermeture de la rue Nationale.

A partir du mercredi 19 mai 2021 et jusqu'au 31 octobre 2021 inclus, la circulation et le stationnement seront interdits rue Nationale de 10h00 à 23h00, y compris les dimanches et jours fériés.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables en tant que de besoin :

- Aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie,
- Aux véhicules de Police et de Gendarmerie.

Article 3 : Toute contravention aux dispositions du présent arrêté est constatée par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Les services de Gendarmerie et de Police sont habilités à prendre toute disposition modificative et complémentaire pour l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché aux extrémités de l'emprise, par la Ville d'Amboise. Il est également annoncé et signalé, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en vigueur par les soins et aux frais de la Ville d'Amboise. Un exemplaire du présent arrêté est publié conformément à l'article L2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : Le Maire, la Directrice Générale des Services de la Ville d'Amboise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation est adressée pour information aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours d'Amboise, à la Brigade de Gendarmerie d'Amboise et à la Police Municipale d'Amboise.

Fait à Amboise, le 03 mai 2021

Notifié le **07 MAI 2021**
Affiché et publié le **07 MAI 2021**


Par délégation du Maire


Jacqueline MOUSSET

1^{ère} Adjointe en charge de la voirie

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et de sa transmission au représentant de l'Etat.

FICHE INSTRUCTION ARRETE TEMPORAIRE

Expéditeur : C.Bruneau	Destinataire : E. PEYRAT		
	ARRETE (AT-) N° 2021-158		
	<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Déménagement	<input type="checkbox"/> Cérémonie
	<input checked="" type="checkbox"/> Encomb. voirie	<input checked="" type="checkbox"/> Manifestation	<input type="checkbox"/> Divers

A DIFFUSER A :	DIFFUSION PAR :			DATE D'ENVOI
	mail	fax	courrier	
<input checked="" type="checkbox"/> Pétitionnaire	X			07 MAI 2021
<input checked="" type="checkbox"/> GENDARMERIE	X			
<input checked="" type="checkbox"/> SERVICES DE SECOURS	X			
<input checked="" type="checkbox"/> POLICE MUNICIPALE	X			
<input type="checkbox"/> CCVA				
<input type="checkbox"/> SMICTOM				
<input type="checkbox"/> POSTE AMBOISE				
<input type="checkbox"/> REMI M DEGUIL				
<input type="checkbox"/> TRANSDEV M BOUTET				
<input type="checkbox"/> STA				
<input checked="" type="checkbox"/> HOPITAL URGENCE	X			
<input type="checkbox"/> DDT				
<input type="checkbox"/> MAIRIE				
<input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : asso V Hugo	X			
<input checked="" type="checkbox"/> SERVICES FOIRES ET MARCHES (+ imprimé encombrement)	X			
<input checked="" type="checkbox"/> AUTRE SERVICE : V.CARRE	X			

Les travaux nécessitent une permission supplémentaire :		DIFFUSION PAR :			DATE D'ENVOI
		mail	fax	courrier	
<input type="checkbox"/> Permission de voirie <u>travaux publics</u>	PV-T n°				
<input type="checkbox"/> Permission de voirie <u>particuliers</u>	PV-P n°				
		+ Envoi original en préf.			
<input type="checkbox"/> DICT (récépissé)	DICT-R n°				
<input type="checkbox"/> Demande de renseignements (récépissé)	DR-R n°				
<input type="checkbox"/> Autorisation de rejet	AR n°				
		+ Envoi original en préf.			